Carpentr ' AMAP

Contrat à éditer en trois exemplaires **Exemplaire : Référent / Producteur / Adhérent**

Fruits été & jus – Huile et Safran

Contrat de partenariat solidaire année 2015

Entre le :

Producteur :
Isabelle Chazelle/ LE MAS DE GOUREDON
1613 Route de Beaumes de Venise
84330 Caromb
AB Certification Ecocert
Licence n° 2011 du 30/12/2010
61035 par Qualité France SAS

Et

L'Adhérent :
Nom, Prénom :
Adresse :

Tel. :
Courriel :

Le contrat porte sur l'approvisionnement de fruits frais et jus (cerises ou raisins), produits certifiés en agriculture biologique. Il est valable pour la saison en cours.

Les quantités commandées sont libres. Pour une commande supplémentaire, prévenir le producteur par mail cinq jours avant la livraison suivante.

Lieu de distribution : Hall Floral au Marché Gare - 84200 Carpentras

Jour et heures de distribution : mercredi de 18h à 19h

Renseigner la quantité voulue dans les cases blanches	Quantité commandée par livraison	unité	Prix unitaire en euros		Nombre de livraisons	Total
FRUITS FRAIS						
CERISES (à partir du 14 mai)		kg	3,80		**4**	0,00
ABRICOT (à partir du 20/25 mai)		kg	2,80		**3**	0,00
FIGUE (à partir du 1er juillet)		kg	4,50		**2**	0,00
RAISIN Muscat (à partir du 25 aout)		kg	2,80		4	0,00
Jus confitures et huiles	4 livraisons sur l'année					**Total**
Confiture cerise safran **Uniquement MAI**		Pot 370 g	5,00			0,00
huile d'olive **Uniquement NOVEMBRE**		1L	15,50			0,00
huile d'olive **Uniquement NOVEMBRE**		3L	45,00			0,00
Total à payer						**0,00**
Régularisation sur précédentes commandes (+ ou -)						**0,00**
Solde à payer						**0,00**

Règlement :

Uniquement par chèque établi **à l'ordre de Isabelle Chazelle** correspondant au montant de la commande semestrielle, à remettre au coordinateur avec le contrat signé. Les chèques sont encaissables aux dates indiquées ci-dessous. L'apurement du solde (suppléments et écarts par rapport au contrat initial) est régularisé en fin de semestre.

Etalement des paiements	Montant	Encaissements :	CHOIX
En 1 chèque de	0,00	début mai	
En 2 chèques de	0,00	mai et août	
En 3 chèques	0,00	mai juillet et sept	

L'adhérent s'engage (voir conditions sur le bulletin d'adhésion)

Rupture du contrat (voir conditions sur le bulletin d'adhésion)

Date, Nom et signature du producteur

Date, nom et signature de l'adhérent

Reçu : La coordinatrice, **Marlène BOUISSON,** certifie avoir reçu de l'adhérent la somme de euros, en chèques.

Date et signature du coordinateur